

**DES SOLUTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE L'AGRICULTURE**

Mémoire

**Présenté à
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de
l'agroalimentaire québécois**

**Par
le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec**

Février 2007

Pour information :



Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
255, rue Brock, bureau 409
Drummondville (Québec)
J2C-1M5

Tél. : (819) 475-1048

Télec. : (819) 475-5112

Courriel : info@crecq.qc.ca

Site Internet : www.crecq.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du CRECQ.....	4
2.	Introduction.....	4
3.	Les besoins, la production, la transformation et la distribution de produits alimentaires.....	5
3.1	La souveraineté alimentaire d'abord, le commerce ensuite.....	5
3.2	Règles de commerces internationales inéquitables.....	5
3.3	Soutenir l'achat local par différentes stratégies.....	6
3.3.1	La gestion de l'offre.....	6
3.3.2	Nouvelles approches de mise en marché à explorer.....	6
	> L'Agriculture soutenue par la communauté (ASC).....	6
	> Marché de Solidarité Régionale.....	7
3.4	L'agriculture biologique : un créneau à développer.....	7
4.	L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.....	8
4.1	Des exemples de programmes de compensation pour la conservation.....	9
4.1.1	Le Contrat d'agriculture durable.....	9
4.1.2	La Politique agricole américaine (Farm Bill).....	10
4.2	Précautions concernant les plantes génétiquement modifiées.....	11
5.	Se doter de moyens pour protéger adéquatement les milieux naturels.....	12
5.1	Développement durable en milieux naturels.....	12
5.2	Sensibilisation et implication des jeunes.....	12
6.	Conclusion.....	13

1. PRÉSENTATION DU CRECQ

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), organisme à but non lucratif créé en avril 1997, regroupe de nombreux intervenants de la région (organismes environnementaux, institutions, entreprises, individus, etc.) intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. Il favorise une approche de concertation en vue d'établir un plan d'action et réaliser ou collaborer à des projets s'inscrivant dans les orientations de ce plan d'action. Le Conseil d'administration regroupe actuellement dix-huit organismes et un citoyen provenant des cinq MRC de la région.

Intérêt du CRECQ pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Comme l'agriculture est un secteur important dans notre région, elle apporte indéniablement des répercussions sur l'environnement. Le rôle de notre organisme consiste à favoriser la concertation pour trouver des solutions aux différentes problématiques environnementales régionales liées à l'agriculture. Grâce à la participation de représentants de différents secteurs, le CRECQ est en mesure de proposer des solutions où agriculteurs et environnementalistes y trouvent leur avantage.

Le CRECQ est donc heureux de participer aux audiences publiques dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et croit pouvoir contribuer à l'enrichissement de la consultation.

2. INTRODUCTION

Le secteur de l'agriculture pour un pays comme le nôtre est d'une importance sans contredit et il est clair que des solutions doivent être apportées pour gérer la crise qui se vit actuellement au Québec. Par contre, dans l'urgence d'aider les producteurs agricoles québécois et dans l'espoir de conserver des retombées économiques majeures provenant de ce secteur, il est important de trouver des solutions qui répondent aux exigences d'un développement durable. C'est dans cet ordre d'idée que le CRECQ proposera des stratégies qui viseront à favoriser l'achat local, à augmenter le soutien à l'agriculture biologique et à conserver la biodiversité.

3. LES BESOINS, LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le CRECQ estime que l'achat local est une stratégie efficace pour réduire les impacts découlant de plusieurs problématiques soulevées dans le cadre de cette commission. Mais, pour que cette stratégie fonctionne, des changements au niveau des règles commerciales internationales, de mise en marché locale et de soutien aux producteurs agricoles seront nécessaires pour y arriver.

3.1 La souveraineté alimentaire d'abord, le commerce ensuite

La nourriture représente beaucoup plus qu'un simple bien de consommation; l'alimentation est un droit, pour chaque être humain, reconnu par les Nations Unies. Plusieurs organisations à travers le monde réclament d'ailleurs que l'agriculture soit retirée de la sphère de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui cherche à imposer les mêmes règles commerciales pour les aliments que pour tout autre produit de consommation par l'ouverture sans contraintes des frontières.

Le CRECQ demande au gouvernement du Québec de défendre l'exclusion de la production agricole des règles de l'OMC afin que chaque pays puisse assurer sa souveraineté alimentaire.

3.2 Règles de commerces internationales inéquitables

Actuellement, la crainte de représailles des autres pays signataires d'ententes commerciales pour "pratiques commerciales discriminatoires favorisant les produits locaux" n'est en rien favorable à l'offre d'achat local. L'OMC, par exemple, impose le principe du "traitement national"; ce qui veut dire qu'un produit importé ne doit pas être traité différemment de ceux d'un pays donné. Malheureusement, l'OMC n'est pas reconnu pour ses préoccupations dans les domaines sociaux et environnementaux. Ainsi, étant donné que ces types d'exigences pour les producteurs sont différents d'un pays à l'autre, il devient illogique de négocier seulement sur la base du prix de vente. Dans l'éventualité où il serait impossible d'exclure la production agricole de l'OMC, il est essentiel que des règles de commerces équitables soient exigées.

Le CRECQ souhaite que l'État intervienne pour assurer des négociations mondiales équitables : des critères écologiques et éthiques seraient donc essentiels à insérer dans les politiques commerciales internationales dans un contexte de développement durable.

3.3 Soutenir l'achat local par différentes stratégies

L'achat local entraîne des impacts positifs sur l'environnement en réduisant les dépenses énergétiques liées au transport des aliments. Bien que les consommateurs ont été et devront encore être sensibilisés à l'importance d'acheter localement, nous croyons que des techniques de mise en marché devraient être améliorées ou explorées de la part de l'industrie.

3.3.1 La gestion de l'offre

La gestion de l'offre au Québec dans certains secteurs comme ceux de la production laitière ou avicole procure des bénéfices économiques et environnementaux en favorisant l'achat local. Ce système permet d'assurer un revenu plus stable aux agriculteurs concernés. Par contre, le prix élevé exigé pour acheter le droit de commercer dans un système où il y a gestion de l'offre est un problème majeur pour la relève. Bien que ce système ait fait ses preuves, il est évident que des améliorations pourraient être apportées.

Le CRECQ propose que le gouvernement du Québec favorise le maintien et le développement des systèmes de gestion de l'offre qui visent le marché intérieur et, par conséquent, diminuent le transport des marchandises et assurent une meilleure stabilité des prix à la production.

3.3.2 Nouvelles approches de mise en marché à explorer

Contrairement à la croyance populaire, il n'y a aucune règle dans la *loi sur la mise en marché des produits agricoles* qui empêche les producteurs (et les fédérations de producteurs) de diriger leurs produits vers des marchés à circuits « plus courts ». Il serait donc souhaitable, dans le respect de cette loi, d'explorer de nouvelles techniques de mise en marché collective qui permettraient d'atteindre nos objectifs sociaux et environnementaux.

En plus des marchés publics, des kiosques à la ferme et des sections réservées aux produits du Québec dans certaines épiceries, d'autres initiatives d'achat local développent le sentiment d'appartenance et la solidarité entre les agriculteurs et les consommateurs, tout en réduisant la distance entre le champs et la table et en encourageant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

➤ *L'Agriculture soutenue par la communauté (ASC)*

Ce concept établit un partenariat entre un producteur et des consommateurs qui partagent ensemble les risques et les bénéfices naturels qu'implique l'agriculture. En achetant leur part en début de saison, les consommateurs permettent aux agriculteurs de planifier leur saison et de s'assurer une sécurité financière, et en échange, ils reçoivent chaque semaine leur panier de produits

locaux, frais et sains. L'ASC permet également de soutenir davantage les agriculteurs dans leurs pratiques respectueuses de l'environnement.

➤ **Marché de Solidarité Régionale**

Par un marché de solidarité régionale, un groupe de consommateurs est directement relié à des producteurs locaux. Dans la région de Sherbrooke par exemple, près de 500 membres y font leur marché virtuellement à chaque semaine. En ce moment, une vingtaine de producteurs offrent 729 produits, fruits, légumes, veau, agneau, pain, etc. dont certains sont biologiques. Le concept, mis en place par les Amis de la Terre de Sherbrooke, est profitable pour les producteurs, qui n'ont pas de retour de marchandises et qui ont un véritable contact avec les consommateurs.

Ces initiatives aident les producteurs à garder leur ferme « à l'échelle humaine », une solution pour stimuler le dynamisme des milieux ruraux. Malgré les croyances, la taille de l'exploitation agricole n'est pas un frein à la rentabilité financière¹. Les exploitants qui réussissent le mieux dans une petite exploitation obtiennent un ratio de marge brute comparable à celui des exploitants qui réussissent le mieux dans les grandes exploitations.

Le CRECQ recommande au gouvernement du Québec de favoriser l'établissement et la promotion de telles initiatives innovatrices visant à développer les marchés locaux et des contacts plus étroits entre les producteurs et les consommateurs

3.4 L'agriculture biologique : un créneau à développer

Un nombre croissant de consommateurs partout dans le monde accorde de l'importance à la salubrité et à la qualité des aliments avant de se soucier de prix. De nombreux consommateurs recherchent des aliments présentant des caractéristiques de qualité comme des produits biologiques, non génétiquement modifiés, sains et écologiques².

Le secteur des produits biologiques connaît actuellement au Canada un essor important. Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, on observe sur le marché intérieur des produits biologiques un décalage croissant entre l'offre et la demande. La consommation canadienne augmente à un rythme plus rapide que celui de l'approvisionnement domestique. Cette croissance répondrait aux nouvelles tendances « santé » et « sécurité » en matière de consommation alimentaire ainsi que l'intérêt accru pour l'environnement tant au Canada qu'ailleurs dans le monde³. Le marché des céréales biologiques, par exemple, est en forte progression. L'approvisionnement au Canada ne répond pas à la demande

¹ Statistiques Canada et AAC, 2004

² GLOBESCAN 2003

³ Salha, Sami Ben et Josée Robitaille. *Les produits biologiques : quel est leur avenir sur le marché canadien ?* MAPAQ, janvier 2005

des transformateurs qui doivent importer une grande partie de leurs céréales des États-Unis et d'ailleurs dans le monde⁴. Les coûts associés à la conversion des fermes conventionnelles vers le biologique constitueraient une des principales contraintes à l'augmentation de la production de céréales biologiques au Canada. Il reste important, toutefois, de faire le lien entre l'agriculture biologique et l'achat local, car une agriculture biologique loin de son marché est nettement moins écologique

Le créneau du biologique apporte plusieurs avantages environnementaux. En effet, la production biologique doit être basée sur le respect des cycles biologiques, naturels et la protection de l'environnement. Elle exclut l'utilisation d'engrais synthétiques, de pesticides de synthèse, de régulateurs de croissance, d'antibiotiques, d'hormones, de colorants et autres additifs artificiels, d'irradiation ionisante et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Les animaux doivent être élevés selon des méthodes favorisant leur santé, leur bien être et nourris d'aliments biologiques. .

Les statistiques indiquent que l'utilisation de produits chimiques, tels que les engrais et les pesticides, a augmenté régulièrement au fil du temps et que la hausse des prix des produits agricoles n'a pas suivi la hausse des prix des intrants agricoles⁵.

Nous croyons qu'il serait impératif d'investir davantage dans la recherche de techniques agricoles biologiques, n'ayant que des avantages à tous les niveaux : économique, environnemental et social.

Selon le CRECQ, le gouvernement du Québec doit augmenter son soutien au développement du créneau biologique et favoriser la conversion de terres en cultures conventionnelles vers la culture biologique.

4. L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT

Il est essentiel pour l'avenir des écosystèmes que la biodiversité soit conservée, mais nous croyons qu'il n'est pas équitable que les agriculteurs portent seuls le poids des exigences qu'on leur demande de respecter au nom de l'intérêt collectif.

Même si plusieurs agriculteurs peuvent reconnaître le rôle positif de certains habitats naturels tels les îlots boisés, lisières (haies), bandes riveraines et bordures boisées, il semble que ces outils apparaissent souvent encore comme une entrave à la production agricole.

⁴ Reschke, Peter. *Les négociants en céréales biologiques ne répondent pas à la demande*, site Internet du Centre d'agriculture biologique du Canada :

www.organiccentre.ca/ResearchDatabase/res_mgt_ontfarmer_feb05_f.asp#1

⁵ Statistiques Canada et AAC, 1971-2004

Il est primordial de préserver suffisamment d'espaces naturels pour arrêter le déclin de la biodiversité au sud du Québec. Nous savons que cet impératif interpelle les secteurs municipaux et agricoles car, en effet, l'urbanisation impose également une pression considérable sur les milieux naturels. En milieu rural cependant, la responsabilité de la protection de ces milieux (qui bénéficient globalement à toute la collectivité) ne peut pas être assumée par les agriculteurs à qui on demande, en plus, d'être compétitifs dans la jungle du marché mondial. Dans le contexte de la crise de revenu actuelle, comment s'étonner de la résistance des agriculteurs lorsque nous leur imposons de nouvelles normes environnementales ?

Ailleurs dans le monde, il existe des systèmes de compensation pour les exploitants agricoles qui choisissent de dédier une partie de la superficie de leurs terres pour d'autres fonctions de service à la collectivité comme la conservation d'espaces naturels ou l'entretien de paysage particulier.

4.1 Des exemples de programmes de compensation pour la conservation

Le concept du « Contrat d'agriculture durable » en France et le volet agroenvironnemental de la Politique agricole américaine (Farm Bill) aux États-Unis nous donnent de bons exemples de partenariats entre l'État et les producteurs agricoles.

4.1.1 Le Contrat d'agriculture durable

Le Contrat d'agriculture durable (CAD) est un véritable contrat signé sur cinq ans entre un exploitant agricole et l'État par lequel l'exploitant développe un projet qui intègre les fonctions environnementales, économiques et sociales de l'agriculture. Ce contrat est élaboré à partir d'un diagnostic environnemental. Les actions, dans lesquelles l'exploitant s'engage pour 5 ans, sont rémunérées sur le budget de l'État (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole et le cas échéant par les collectivités territoriales). Selon le territoire dans lequel le contrat s'applique, il devra répondre à au moins un enjeu environnemental déterminé comme prioritaire sur ce territoire. Pour la Bretagne par exemple, deux enjeux ont été retenus pour toute signature d'un CAD: l'eau et la biodiversité.

Le montant de l'aide financière est déterminé selon la perte de revenu encourue par hectare auquel s'ajoute des aides financières pour les coûts additionnels (service-conseil, matériel, etc.) liés à la mise en place du CAD. Ce montant ne peut dépasser les plafonds fixés selon le type de culture et selon le type d'aide financière.

4.1.2 La Politique agricole américaine (Farm Bill)

Le volet agroenvironnemental de la Politique agricole américaine (Farm Bill) constitue un autre exemple inspirant le soutien à l'agriculture viable. Ce volet comprend plusieurs programmes volontaires de compensation pour les agriculteurs qui désirent ne pas cultiver certaines parties de leurs terres (arrêt de production) afin de favoriser la biodiversité, prévenir l'érosion hydrique et éolienne, préserver ou aménager des milieux ayant une fonction d'épuration des eaux de surface ou de rétention des sédiments, etc. Dans ces programmes basés sur l'arrêt de production, des compensations sont versées à l'agriculteur par l'État sous forme de rente annuelle pour chaque hectare de terrain que l'agriculteur retire volontairement de sa production agricole. Le montant de la rente est fixé selon l'importance ou la sensibilité des milieux concernés, les bénéfices environnementaux obtenus et un facteur de coût qui est en fait une soumission du producteur par laquelle il indique pour quelle compensation il est prêt à réaliser le projet. Ce facteur de coût introduit donc un élément de concurrence entre les producteurs qui soumettent des projets. Le gouvernement américain s'assure ainsi que les projets les plus efficaces sur le plan environnemental et à moindre coût seront mis en priorité. L'État fixe également une rente moyenne qui ne peut être dépassée par les soumissionnaires.

D'autres programmes d'écoconditionnalité positive composent également le volet agroenvironnemental de la Politique agricole américaine : le « Environmental Quality Incentives Program » et le « Conservation Security Program ». Ces programmes soutiennent financièrement l'adoption de pratiques de conservation sur des terres maintenues en production. L'intervention peut prendre la forme de paiements incitatifs à l'adoption d'une pratique ou de partage des coûts d'établissement et d'entretien de celle-ci.

Un des éléments intéressants de cette politique provient du fait que le gouvernement américain intervient en responsabilisant le producteur par les contrats associés aux différents octrois au lieu d'intervenir de façon ponctuelle en offrant une aide unique pour l'implantation d'une pratique pour laquelle peu de suivi sera exercé par la suite.

Le CRECQ propose que le gouvernement du Québec adopte des programmes de compensation financière pour les agriculteurs qui protègent, entretiennent, ou aménagent des parties de leur propriété pour le bénéfice de l'environnement et de la collectivité, en s'inspirant des modèles de politique agroenvironnementale français et américain.

4.2 Précautions concernant les plantes génétiquement modifiées

Le Canada est actuellement l'un des plus importants producteurs d'OGM au monde et on estime que près de 70% des aliments transformés offerts dans les magasins d'alimentation contient des ingrédients OGM.⁶

Nous reconnaissons que le génie génétique peut contribuer à l'amélioration des connaissances et des conditions de vie de l'être humain, par ses applications dans le secteur pharmacologique par exemple. Cependant, nous considérons que la diffusion d'organismes transgéniques dans l'environnement représente une expérience dont les conséquences écologiques à long terme sont impossibles à évaluer. La pollinisation croisée qui pourrait provoquer l'apparition de « super mauvaises herbes » résistantes aux herbicides ou contaminer des cultures biologiques, la perte de biodiversité, la contamination alimentaire et la résistance aux antibiotiques comptent parmi les risques les plus souvent évoqués dans la littérature.

Devant cette situation, le CRECQ, à l'instar du panel d'experts canadiens sur le futur de la biotechnologie alimentaire, croit que le principe de précaution devrait être appliqué à l'utilisation des aliments transgéniques. Selon ce principe, ces nouvelles technologies ne devraient pas être considérées sécuritaires tant et aussi longtemps que l'on ne dispose pas de preuves scientifiques sérieuses de leur innocuité. Le panel d'experts recommande d'effectuer des études plus rigoureuses, une révision indépendante des résultats de ces études et un meilleur accès du public à ces résultats.⁷

De plus, le CRECQ estime qu'il est nécessaire de se questionner sur l'éthique entourant le brevetage du vivant.

Finalement, dans l'attente d'une décision concernant l'avenir des OGM, le CRECQ considère qu'il est urgent de se doter d'une politique de conservation du patrimoine génétique.

⁶ Site Internet de Greenpeace Canada: www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/ogm/aper-u

⁷ British Columbia. Provincial Health Officer. *Food, Health and Well-Being in British Columbia*, Provincial Health Officer's Annual Report 2005. Victoria, British Columbia, 2006.

5. SE DOTER DE MOYENS POUR PROTÉGER ADÉQUATEMENT LES MILIEUX NATURELS

5.1 Développement durable en milieux naturels

Dans un contexte où les retombées économiques sont la priorité, il ne faut pas se surprendre des orientations axées sur l'exploitation des milieux naturels prises par les différents niveaux décisionnels : *Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec*, municipalités et MRC.

La protection de la biodiversité et des écosystèmes relève du ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Malheureusement, les moyens octroyés à ce ministère ont fait en sorte que leur notoriété s'est peu bâtie autour de leurs actions de prévention, mais plutôt autour d'actions de coercition. Le rôle de « défenseur de la biodiversité » revient donc bien souvent aux différents groupes environnementaux, qui dans la plupart des cas, ne reçoivent aucun revenu ou soutien financier.

Les négociations ne sont manifestement pas équitables dans le cadre d'un développement durable.

Le CRECQ demande que le gouvernement prenne les actions nécessaires pour assurer une prise de décision juste et équitable concernant les milieux naturels dans le cadre d'un développement durable du territoire.

5.2 Sensibilisation et implication des jeunes

De plus, nous croyons qu'une stratégie voulant assurer l'avenir de l'agriculture au Québec ne saurait être complète sans y prévoir davantage de sensibilisation et d'implication de la part de la jeune relève de demain. D'ores et déjà, certains enseignants cherchent une collaboration concrète du milieu environnemental et agricole dans le but de transmettre une vision plus globale et réaliste de ces secteurs⁸. Une meilleure concertation entre le milieu scolaire et le milieu de l'agriculture apporte des avantages mutuels :

- Sensibiliser le monde de l'éducation sur les problématiques agricoles ainsi que sur les actions à caractère environnemental, réalisées ou en cours, par le milieu agricole.
- Permettre la réalisation de projets environnementaux en territoire agricole par les élèves, tels que :

⁸ Commission scolaire DesChênes

- Stabilisation de berge via des projets en éducation
- Suivi de la qualité de l'eau
- Suivi de l'état de la biodiversité
- Etc.

Bref, permettre aux élèves de développer leurs apprentissages en travaillant sur des problématiques agricoles réelles, c'est d'investir dans une éducation adaptée aux besoins de demain, tout en bénéficiant d'une main d'œuvre dynamique et motivée à apporter des solutions concrètes aux exigences environnementales actuelles du milieu de l'agriculture.

Le CRECQ estime que des partenariats avec les commissions scolaires pour la réalisation d'actions à caractère environnemental en territoire agricole seraient de bons exemples de développement durable pour la société québécoise.

6. CONCLUSION

Favoriser l'achat local, assurer l'équité des négociations commerciales internationales et conserver la biodiversité sont les stratégies proposées pour le développement durable de l'agriculture. En plus d'agir à titre préventif, ces stratégies serviront également de mesures d'adaptation éventuellement nécessaires pour atténuer les répercussions des changements climatiques sur les activités agricoles au Québec. Car tout comme la nourriture, l'eau et l'air resteront des éléments indispensables pour la survie de l'humanité.